

Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur

Section du Rhône

1802

2002

1802

2002

1802

2002

1802

2002

1802

2002



*Deux siècles d'engagement
pour le bien de l'Etat*

Le vol

de

L'aigle à Lyon

Débarqué le 1^{er} mars 1815 à Golfe-Juan, Napoléon traverse à vive allure les Alpes pour éviter le Midi royaliste : jusqu'à La Mure, c'est un aventurier, un proscrit ; à Grenoble, c'est un rassembleur ; mais quand il arrive à Lyon, c'est déjà un chef d'Etat : les troupes royales se sont dispersées à son approche, et la ville lui a fait un accueil triomphal.

Les Lyonnais n'avaient pas oublié leur bienfaiteur, l'homme qui avait mis fin à la trop longue période de troubles qui avait suivie le douloureux siège de 1793, en lançant, dès 1802, la reconstruction de Bellecour, puis en favorisant la reprise de l'industrie de la soie.

L'Empereur va s'attarder trois jours à Lyon, d'où il publiera ses premiers décrets ; en quittant la ville, le 13 mars, il lance ce message aux Lyonnais :

« Au moment de quitter votre ville pour me rendre dans ma capitale, j'éprouve le besoin de vous faire connaître les sentiments que vous m'avez inspirés. Vous avez toujours été au premier rang dans mon affection ; sur le trône ou dans l'exil, vous m'avez toujours montré les mêmes sentiments. Le caractère élevé qui vous distingue spécialement vous a mérité toute mon estime. Dans des moments plus tranquilles, je reviendrai pour m'occuper de vos besoins et de la prospérité de vos manufactures et de votre ville. »

Lyonnais, je vous aime. »





*Bonaparte 1^{er} Consul en 1802
par Antoine-Jean Gros
Musée National de la Légion
d'Honneur*



vol
de l'aigle
lyon

La création

de la

Légion d'Honneur

Après les journées des 18 et 19 Brumaire qui mettent fin au régime déconsidéré du Directoire, le "Consulat provisoire" proclame aussitôt "inviolablement la souveraineté du peuple, la République une et indivisible, le système représentatif, la division des pouvoirs, la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété", afin de "procurer le bonheur aux Français".

La constitution de l'an VIII, rédigée promptement, nomme le général Bonaparte premier Consul, pour dix ans ; ce dernier inaugure sa fonction en déclarant solennellement : «Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée ; elle est finie. »;

A ses proches, il précise sa pensée :

« Nous avons fini le roman de la Révolution ; il faut en commencer l'histoire, et voir ce qu'il y a de réel et de possible dans l'application des principes, et non ce qu'il y a de spéculatif et d'hypothétique. Suivre aujourd'hui une autre marche, ce serait philosopher, et non gouverner. »

Son programme, ambitieux, était ainsi tracé : il voulait créer un nouvel ordre social, réconciliant et rassemblant les Français autour d'une application volontariste, et pragmatique, des deux principes républicains fondamentaux, la liberté et l'égalité, (la "fraternité" ne sera citée qu'à partir de 1848), qui affirmaient la rupture totale et définitive avec la conception ancienne, d'origine moyenâgeuse, d'une société bâtie autour de trois classes (ceux qui combattent, ceux qui prient, et ceux qui travaillent).

Pour cela, il lui fallait au préalable apaiser les esprits divisés, assurer, à l'intérieur, la sécurité des personnes et des biens, et imposer la paix aux puissances étrangères coalisées contre la République. Il lui fallait ensuite forger un gouvernement fort, disposant de la durée.

La première étape est réalisée en suivant trois lignes d'actions résolues, menée au pas de charge : elle est accomplie en moins de deux ans :

Le premier Consul abolit d'entrée la "loi des otages" votée par le Directoire ; il pacifie la Vendée, en accordant le pardon aux insurgés, et surtout en satisfaisant à l'essentiel de leurs attentes. Le Concordat achève d'apaiser les cœurs, en conciliant laïcité et religion : l'accord, signé le 16 juillet 1801, est ratifié en septembre ; mais le Corps Législatif, d'abord réticent, ne votera la loi que le 8 avril 1802 ; dix jours plus tard, la fête de Pâques peut à nouveau être célébrée à Notre-Dame, par le nouvel archevêque, Mgr. du Belloy.

Dès le mois de février 1800, une commission spéciale reçoit pour instruction de rayer progressivement les émigrés des listes de proscription : la plupart d'entre eux (145 000), seront non seulement revenus en France vers la fin de l'année 1802, mais encore ils se seront souvent ralliés, ou pour le moins se tiendront désormais tranquilles.

A l'extérieur, le premier Consul reprend brièvement l'uniforme du général Bonaparte, pour franchir les Alpes en plein hiver, et conclure la campagne en allant battre les Autrichiens à Marengo (15/6/1800). L'armée du Rhin, commandée par Moreau, remporte de son côté une victoire décisive à Hohenlinden (3/12/1800). Par le traité de Lunéville (9/2/1801), "Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, roi de Hongrie, stipulant tant en son nom qu'en celui de l'Empire Germanique, reconnaît à la République Française la rive gauche du Rhin". (Ce qu'il avait refusé au Directoire en 1799, au sanglant congrès de Rastalt).

Reste l'Angleterre, lasse de la guerre, et en conflit avec la Russie : les pourparlers de paix s'engagent dès le mois de mars 1801, pour aboutir en octobre aux préliminaires de Londres, puis à la signature de la paix d'Amiens, le 25 mars 1802. Entre temps, la Russie, isolée, a signé la paix avec la France (10 octobre 1801).

En ce printemps de l'an 1802, le premier Consul est ainsi à l'apogée de sa gloire, sa popularité est immense : Réconciliateur au dedans, Pacificateur au dehors, il peut se consacrer à la réalisation de son rêve : créer cette Société nouvelle, fondée sur l'honneur et le mérite, qui servira de modèle à toute l'Europe...



Il lui faut maintenant la durée ; il ne doute pas que le Sénat, saisi par une proposition de Cambacérès, lui accordera le Consulat à vie. Mais le Sénat refuse, et se contente de voter une prorogation de dix ans de son mandat... Alors, il décide de passer outre aux résistances des assemblées, et, par un simple arrêté consulaire en date du 10 mai 1802 (qui reçoit l'aval du très docile Conseil d'Etat), il en appelle au peuple en lui soumettant cette question :
« Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à vie ? »

Sans attendre le résultat du plébiscite, il s'attèle à un chantier qu'il estime essentiel : la création de la Légion d'Honneur, dont les titulaires, nouveaux "chevaliers", constitueront le soutien indéfectible, l'ossature même du nouvel ordre social. La loi n'est votée, le 19 mai, que par 166 voix contre 110 ; le Tribunat proteste, les vieux révolutionnaires s'insurgent, les Conseillers d'Etat eux-mêmes s'inquiètent : tous dénoncent l'émergence d'une nouvelle noblesse, une résurrection des privilèges... "Une chevalerie de la Révolution", ironisent de leur côté les royalistes. Ils n'ont pas compris que le nouvel Ordre est fondé sur la reconnaissance des talents, quels qu'ils soient, civils ou militaires, mis

au service de l'Etat, sur le mérite, et non la naissance, rompant ainsi avec l'esprit des anciens ordres chevaleresques, à l'exception notable toutefois de l'Ordre de Saint-Louis, créé par Louis XIV en 1693 pour récompenser les mérites militaires, que l'on soit noble ou roturier, pourvu qu'on soit bon catholique.

Bonaparte admirait profondément l'ordre de Saint-Louis : il estimait que cet Ordre militaire avait sauvé la France, lorsque son sol fut envahi par les armées de l'Europe coalisée, dans les dernières années du règne du Roi Soleil. La symbolique de la Légion d'Honneur, étoile et ruban rouge, s'inspire ainsi directement de celle de l'ordre de Saint-Louis.

Mais l'idée géniale de Bonaparte, c'est d'ouvrir, dès l'origine, l'accès de la nouvelle phalange aux mérites civils autant qu'aux mérites militaires : c'est l'ensemble des talents de la nation qu'il lui faut mobiliser pour forger cette élite qui fera fonctionner les institutions de la Société nouvelle qu'il va créer (les lycées, le corps préfectoral, le Code civil, la Banque de France...). Et le premier Grand Chancelier fut ainsi le savant Lacépède.



*Remise des insignes
aux Invalides
15 Juillet 1804
Musée National
de la Légion d'Honneur*

Selon le mot de Jean-Denis Bredin, "il invente, pour des siècles, l'un des moyens les plus subtils, et les plus efficaces, d'exercice du pouvoir, que tous les régimes se transmettront en France, qu'ils imiteront à l'étranger." (in "Sieyès")

Exceptionnelle réussite en effet que cet Ordre prestigieux, revendiqué avec fierté par son fondateur comme l'une de ses plus importantes novations, tout au long de sa fulgurante carrière : des premières remises de croix aux Invalides, le 15 juillet 1804, puis au camp de Boulogne, jusqu'au dernier exil à Sainte-Hélène, Napoléon n'a jamais cessé d'exalter la Croix, devenue depuis le symbole, pour tous les Français, de l'Honneur et de la Patrie.

**Général (cr) Jacques MARC
président du comité du bicentenaire**

création
légion
honneur

La société d'Entraide

des Membres

de la Légion d'Honneur

Dans les terribles combats de la Grande Guerre, nombreux avaient été les sous-officiers, voire les simples soldats, qui avaient mérité de recevoir la croix de la Légion d'Honneur : ils formaient la grande masse des 75000 légionnaires recensés en 1923, contre 30000 en 1914. Beaucoup se trouvaient dans le besoin. Mais l'organisation conçue à cet effet par l'Empereur dès 1804 (16 "cohortes" disposant de biens fonciers et de revenus), avait été dissoute en 1814...

Un projet visant à rétablir la cohésion primitive entre les membres de l'Ordre fut soumis en 1920 au grand chancelier, le général Dubail ; l'année suivante, les statuts de la "Société de la Légion d'Honneur" étaient approuvés par le président de la République, monsieur Millerand, qui accepta d'en être le président d'honneur.

Le 27 mars 1923, le Conseil d'Etat approuvait la reconnaissance d'utilité publique, sous la réserve de deux modifications importantes :

- la Société ne devait plus être placée sous la direction et le contrôle effectif de la grande chancellerie, mais seulement sous son "haut patronage" ;
- son intitulé, jugé trop imprécis, devait être changé en "Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur".

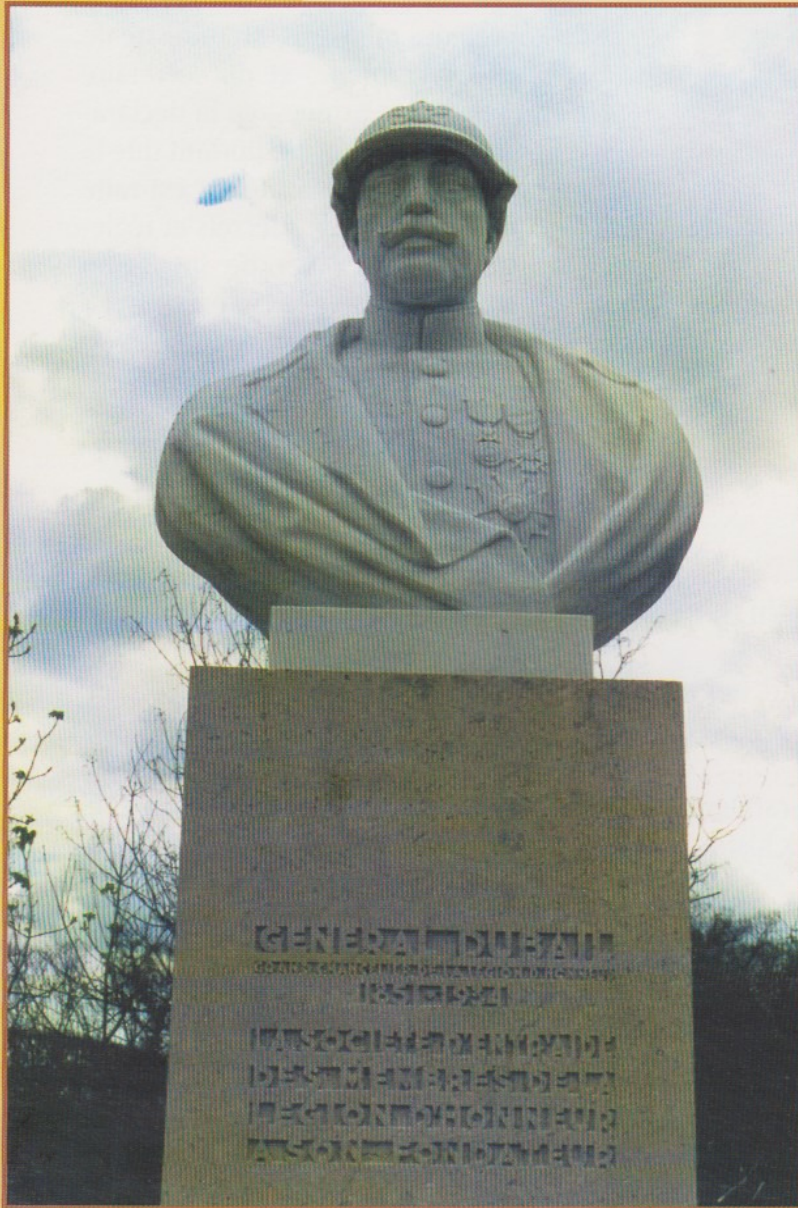
Aujourd'hui, la SEMLH est une association régie par la loi de 1901 ; elle a son siège à l'Hôtel des Invalides, à Paris, et elle est présidée par le général (cr) Arsène Woisard. Elle rassemble ceux des membres de l'Ordre désireux de pratiquer l'entraide mutuelle, et de concourir au prestige de la Légion d'Honneur, en fonction des orientations données par le grand chancelier, son président d'honneur.

La Société compte environ 55000 adhérents, regroupés en Sections départementales ; en outre, il existe 45 Sections à l'étranger, qui participent au rayonnement de l'Ordre hors de nos frontières. Une "American Society of the French Legion of Honor" a été créée en 1922 aux Etats-Unis : association autonome, elle œuvre activement en faveur de l'amitié franco-américaine, en liaison étroite avec la grande chancellerie ; c'est en grande partie grâce à elle qu' a pu voir le jour le "Musée de la Légion d'Honneur", en l'Hôtel de Salm, à Paris.

La SEMLH gère pour ses adhérents trois résidences de repos et de vacances ; elle procède par ailleurs à l'achat de lits dans des maisons médicalisés, pour les personnes dépendantes ; elle accorde dons ou prêts à ses adhérents dans le besoin.



Elle participe aux célébrations patriotiques nationales, et organise ses propres manifestations. Elle décerne un prix littéraire annuel ("prix du général Dubail"), dont le jury comporte trois membres de l'Académie française.



*Buste du fondateur
de la Société d'Entraide
le Général DUBAIL
Parc du Château du Val
à St Germain-en-Laye*

La Section du Rhône compte un millier d'adhérents, rassemblés dans 18 comités qui correspondent aux arrondissements de Lyon, et aux villes et cantons du département. Trois collectivités décorées de la Légion d'Honneur figurent parmi ses adhérents : la ville de Lyon, l'Ecole du Service de Santé des Armées, à Bron, et les sapeurs-Pompiers de Lyon.*

Chaque comité organise ses manifestations à son initiative ; en outre, le bureau de la Section, qui fait le lien entre les comités, propose ses propres activités, publie un bulletin trimestriel, "l'Entraide", ainsi qu'un annuaire tous les deux ans ; il établit, à l'intention du Siège, les dossiers relatifs aux demandes de secours pour ses adhérents dans le besoin, et pratique l'entraide de proximité (visites aux malades, palme du souvenir lors des obsèques...).

La Section décerne, depuis 1962, un prix scolaire, qui récompense un, ou une, élève des classes de Terminale des établissements du Rhône, distingué pour l'excellence de son travail, et ses qualités relationnelles au service d'autrui.

* Deux Grandes Ecoles Civiles Lyonnaises, ne figurant pas actuellement parmi nos adhérents, ont également été décorées de la Légion d'Honneur :

- L'école de Chimie Industrielle, le 10 mai 1934 ;
- L'école Nationale Vétérinaire, le 27 mai 1939.

Lyon

*ville décorée
de la Légion d'Honneur*



Par décret en date du 28 février 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'Honneur est attribuée à la ville désignée ci-après :

Au grade de chevalier

LA VILLE DE LYON,

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

« Grande et fière ville de France qui n'a cessé au cours de son histoire de donner l'exemple d'un magnifique courage et d'une foi invincible dans les destinées du pays, a joué, au cours du dernier conflit mondial, un rôle de premier plan dans l'organisation de la lutte clandestine, en devenant un des centres principaux de la résistance française.

A payé un lourd tribut pour la victoire, tant par le nombre élevé de ses enfants morts pour la France que par les destructions matérielles importantes qu'elle a subies par bombardements et représailles.

Pour son exemple, pour son courage, la ville de LYON a droit à la reconnaissance de la Patrie.»

Signé : Vincent AURIOL



Edouard HERRIOT
Maire de Lyon de 1905 - 1955
Président de l'Assemblée
Nationale de 1947 - 1954
Membre de
l'Académie Française

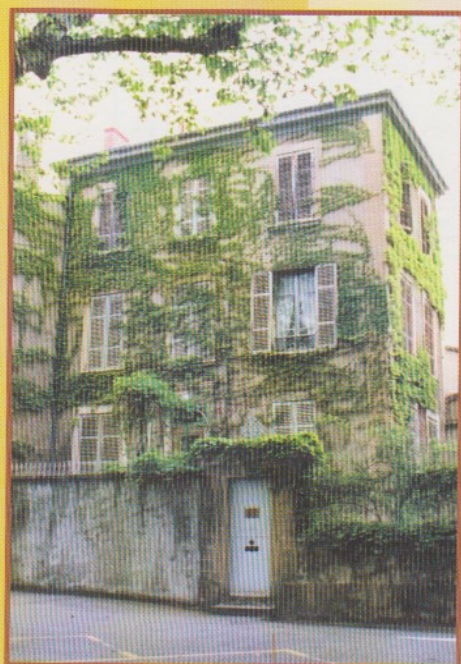
ville de
Lyon

1802

Honneur et Mémoire

2002

1802, Bonaparte, après avoir signé la paix avec l'Angleterre, veut consolider la République « en jetant sur le sol de la France quelques masses de granit » : le code civil pour unifier le droit et régler la vie de la Nation, les lycées pour former des fonctionnaires et des officiers, la légion d'honneur destinée à récompenser des services éminents militaires ou civils.



Maison
Jean Moulin - Caluire

Comme dans un ordre de chevalerie, les citoyens distingués par la légion d'honneur jouissent de la considération qui s'attache à leur mérite, « à leurs vertus et à leurs talents ».¹

Ce mot « honneur », aujourd'hui devenu obsolète dans notre société matérialiste, est en 1940 associé à celui de patrie dans la devise des Français libres ; puis, Jean Moulin ardent républicain, convainc De Gaulle de conjuguer cette devise avec « liberté, égalité, fraternité » affirmant ainsi sa fidélité aux principes démocratiques de la République.²

Les valeurs portées par la légion d'honneur s'exprimeront bientôt dans une maison austère, secrète, où l'esprit de résistance a soufflé, où Max a connu ses dernières minutes de liberté : la maison Jean Moulin de Caluire.

Quelles sont donc ces valeurs données en exemple ici ?

la liberté, l'égalité, la dignité humaine, mais aussi l'engagement au nom de convictions, l'altruisme, le sens de la responsabilité et le courage.

Le 21 juin 1943, le chef de la Résistance intérieure - préfet de la République - réunit dans ce lieu, cabinet médical de Frédéric Dugoujon, son état-major avec ses plus proches lieutenants André Lassagne et Raymond Aubrac pour entériner le choix d'un nouveau chef de l'Armée secrète décapitée par l'arrestation du Général Delestraint.

Ce lieu, symbole d'une conscience dressée contre le nazisme, deviendra grâce au Conseil Général du Rhône un lieu de mémoire autour de Jean Moulin incarnant l'honneur de la France dans ce passé encore si proche, mais aussi un lieu de civisme pour l'éducation de notre jeunesse au présent et au futur.



Raymond Aubrac
et Dr Frédéric Dugoujon

Face à tous les totalitarismes, la maison Jean Moulin de Caluire contribuera à forger une armature morale à la jeune génération. L'éducation est le socle de la démocratie.

Gisèle Pham - agrégée d'histoire - Caluire

¹ article VI de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyens - 1789

² discours de De Gaulle à l'Albert Hall de Londres le 15 novembre 1941

Bataillon

*des sapeurs-Pompiers
de Lyon*



sapeurs
pompiers
de lyon



*La Croix de la Légion d'Honneur
est conférée au Bataillon
des Sapeurs-Pompiers
de la Ville de Lyon
(décret du 23 décembre 1930)*

Ecole

du Service
de Santé
des Armées



Le Ministre de la Guerre Cite à l'Ordre de l'Armée
l'Ecole du Service de Santé Militaire de Lyon.

« Héritière des Hautes Vertus de son Aînée, l'Ecole
du Service de Santé Militaire de Strasbourg, a su
inspirer à ses jeunes Elèves le Souffle ardent et
généreux de Dévouement et de Sacrifice qui les a
animés au cours de la Guerre où ils accomplirent leur
Devoir avec autant d'Abnégation que de Courage.»

Jules Gumbert

Citée à l'ordre
de l'Armée en 1935



Muséum d'Histoire Naturelle

28 bd des belges

69006 Lyon

Tél. 04 72 69 05 00

Ouvert du mardi au dimanche de 10h à 18h



Grand Sphinx, 1^{er} siècle avant J-C

**Musée de la civilisation Gallo-romaine
et Parc Archéologique
de Lyon Fourvière**

17 rue Cléberg

69005 Lyon

Tél. 04 72 38 81 90

Ouvert du mardi au dimanche
de 10h à 18h



Primilla, Jeune fille aux bijoux, 1^{er} siècle après J-C

**Musée et Sites Archéologiques
de Saint Romain en Gal - Vienne**

2 chemin de la Plaine

69560 Saint-Romain-en-Gal

Tél. 04 74 53 74 01

Ouvert du mardi au dimanche
de 10h à 18h



Dieu Fleuve, fin 2^{ème} siècle après J-C

**Domaine de Lacroix-Laval,
Château-musée de la poupée**

Route de Sain-Bel

69280 Marcy l'Etoile

Tél. 04 78 87 87 00

Parc : ouvert tous les jours de 6h à 22h
Château-musée : ouvert tous les jours sauf le lundi,
de 10h à 17h



Bébé Bru, 1884

Sens et missions de l'ONAC



S. BARCELLINI
*Contrôleur Général
des Armées
Directeur Général
de l'Office National
des Anciens combattants
et victimes de guerre*

L'ONAC est un établissement public au service de la communauté nationale.

L'ONAC est originellement et fondamentalement au service du monde des combattants et des victimes des guerres. Par extension et par adaptation de ses structures (les écoles de rééducation professionnelle) et de ses mécanismes réglementaires (l'adoption des pupilles de la Nation) il a élargi ses compétences aux victimes que l'Etat souhaite prendre en charge (handicapés combattants militaires en reconversion, orphelins de fonctionnaires victimes du devoir). L'ONAC s'est également imposé comme l'outil de la Nation de sauvegarde de la mémoire combattante à travers trois activités à « forte valeur symbolique ». La gestion des drapeaux associatifs, la coordination des journées commémoratives nationales et la création d'initiatives pédagogiques de mémoire combattante.

Au profit du monde combattant et des victimes des guerres, l'ONAC gère l'ensemble des droits que l'Etat a accordé à cette communauté.

droit à l'écoute à travers une gestion paritaire de l'établissement public, une écoute associative permanente et un accueil de proximité.

droit à la reconnaissance à travers la gestion de l'attribution de statuts divers et de l'examen des dossiers de reconnaissance honorifique.

droit à la réparation à travers la gestion de la carte d'invalidité, de la retraite combattante, de nombreux droits annexes ainsi que la gestion des indemnisations attribuées par l'Etat aux victimes de la politique antisémite du Gouvernement dit « de Vichy ».

droit à la solidarité enfin à travers l'attribution d'aides diverses (prêts, secours, aides, allocations) destinées à des anciens combattants français ou « frères d'armes », des veuves ou des enfants dans le besoin, ainsi que des secours plus ciblés destinés à épauler les anciens combattants âgés maintenus à domicile. Pour les ressortissants combattants âgés ce droit à la solidarité s'exprime également à travers la gestion d'un parc de 9 maisons de retraite et de plusieurs centaines de lits labellisés dans d'autres maisons de retraite.

Dès l'entre deux guerres les instruments mis en place afin de mettre en œuvre le droit à réparation en faveur du monde combattant ont été étendus aux « victimes que l'Etat a souhaité prendre en charge ».

Tel est le cas de 2 instruments réglementaires dont l'ONAC assure la gestion.

l'adoption des pupilles de la Nation créée en 1915 au profit des orphelins de la grande guerre, a été élargi à d'autres catégories de victimes de la vie et en particulier aux orphelins des militaires tués en mission, aux orphelins des victimes d'attentat en France ou à l'étranger et aux orphelins des fonctionnaires tués en service.

il en est de même pour les écoles de réinsertion professionnelle.

Créées dès 1916 pour les premières d'entre-elles, ces écoles étaient destinées à la rééducation professionnelle des victimes de guerre. Elles ont été rapidement rendues accessibles à d'autres catégories de citoyens. 95% des 2500 stagiaires qui accomplissent une scolarité annuelle dans les 9 écoles de l'ONAC sont des handicapés civils dont l'orientation est proposée par les COTOREP départementales. Les 5% restants – chiffre appelé à croître – sont des militaires en



reconversion. Par la même, après avoir joué un exceptionnel rôle social dans la reconversion des agriculteurs dans la décennie 1960, puis dans la formation des enfants de harkis dans la décennie 90, les écoles de reconversion professionnelle jouent un rôle essentiel dans la reconversion des militaires.

La gestion des écoles de reconversion professionnelle a donné à l'ONAC un savoir faire qui a naturellement amené l'établissement public à intervenir dans le domaine complémentaire constitué par la formation pour la préparation aux concours d'emplois réservés. L'ONAC assure une part non négligeable de cette formation.

Au lendemain de la première guerre mondiale le monde combattant s'est imposé dans la nation comme un « donneur » de sens. Acteur du souvenir, il a su rassembler la communauté autour d'une mémoire combattante.

Parmi de nombreuses créations symboliques trois se sont imposées dans le tissu référentiel de la nation : la présence du drapeau national porté par les associations ; le port à la boutonnière du « Bleuet de France » lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre ; enfin la définition et l'enracinement d'un concept de mémoire combattante.

Ces trois créations symboliques sont aujourd'hui gérées en tout ou partie par l'ONAC.

Le diplôme d'honneur de porte drapeau a été créé en 1960. L'ONAC est chargé de gérer son attribution selon des critères précis de durée et d'engagement. Ce diplôme est destiné aux associations qui font du drapeau national, un élément constitutif de leur identité : associations d'anciens combattants, amicales régimentaires, amicales de pompiers, de secouristes, associations de mémoire.

Conçue à l'origine comme la fleur du souvenir combattant, le Bleuet de France s'est imposé durant l'entre deux guerres comme un vecteur essentiel de l'appel à la générosité publique. Les fonds collectés par les associations du monde combattant sont destinés aux actions de solidarité en faveur des victimes de la guerre. Toujours présent comme élément fort d'appel à la conscience citoyenne, le Bleuet de France, placé sous la gestion de l'ONAC s'impose aujourd'hui comme la fleur symbolique de la mémoire combattante et citoyenne.

Le concept de mémoire combattante, enfin, a été progressivement défini par la génération des combattants des tranchées. La mémoire combattante est l'addition d'une série de vecteurs :

la cérémonie,
le site patrimonial avec la tombe militaire,
le monument commémoratif et le site de bataille,
les vecteurs à finalité pédagogique, enfin dont la diversité s'est accrue ces dernières décennies (concours scolaires et sportifs, expositions, musées et cérémonies, mise en valeur des sites, concerts, films, publications diverses).

Les services départementaux de l'ONAC ont, dès l'origine, été des acteurs essentiels de cette politique. Aujourd'hui, cette mémoire combattante s'est imposée comme le socle de référence d'une mémoire nationale diversifiée et novatrice. Les services départementaux de l'ONAC contribuent, à leur niveau, à cette mutation citoyenne.

Serge BARCELLINI :



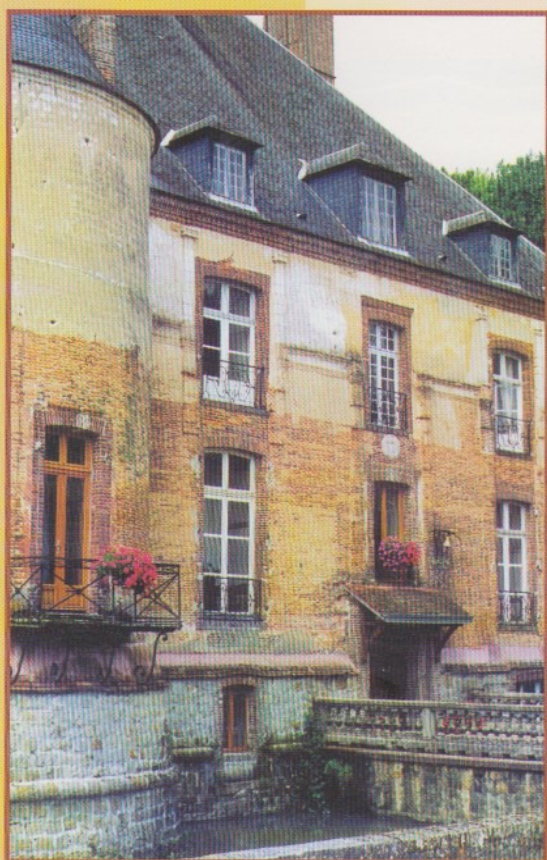
Les Résidences

de la
Société d'Entraide

Association régie par la loi de 1901, la SEMLH ne reçoit aucune subvention de l'Etat : elle vit des cotisations de ses membres, de dons et de legs. C'est ainsi qu'au fil du temps, sont entrées dans son patrimoine immobilier les trois résidences de repos et de vacances qu'elle gère actuellement pour ses adhérents.

Toutes trois, avec des caractères fort différents, possèdent en commun la convivialité de l'accueil, le sens du service, et la souplesse de leur gestion : pour un simple déjeuner, pour un jour ou pour trois mois, un simple coup de fil au directeur, et vos souhaits seront comblés.

Les prix de pension ou de demi-pension sont attractifs, et font de plus l'objet d'un barème réduit pour les résidents en fonction de leurs revenus : le déficit qui en résulte pour la gestion de ces maisons est couvert par une dotation spéciale du Siège.



Le Château de Pouy-sur-Vannes :

Situé en pleine nature, au milieu d'un parc et de plus de 300 hectares de terres et de bois, ce château est néanmoins facilement accessible, car à proximité de la ville de Troyes, avec ses foires renommées, et son centre ancien exceptionnel. Il n'accepte pas de résidents permanents, bien qu'on puisse y faire des séjours de plusieurs semaines : c'est une résidence de grande qualité, qui convient à l'organisation de séminaires ou de réceptions, ou pour venir y passer un week-end mémorable, ou des vacances reposantes, pour amoureux de ballades dans la nature, loin des bruits de la ville.

Directeur : monsieur Joël MATHIEU

Tél : 03 25 39 35 70 - Fax : 03 25 21 79 54



le château
de
pouy-sur-vannes

Les Résidences

de la
Société d'Entraide

Le Château du Val :

A Saint-Germain-en-Laye, ce château du XVIII^{ème} siècle, héritier d'un pavillon de chasse d'Henri IV, ouvre ses salles sur un magnifique parc arboré de 3 hectares. Les salons, salles de télévision et de bridge, bibliothèque, et toutes les chambres, viennent de faire l'objet d'une complète rénovation. Particulièrement sollicitée pour l'organisation de réceptions de toutes sortes, la résidence accueille également des résidents permanents, qui jouissent d'un calme et d'une tranquillité exemplaires, tout en bénéficiant de la proximité de la ville de Saint-Germain (il reste des places disponibles...).

Directeur : Lieutenant-colonel Ange MAURIZY

Tél et Fax : 01 30 86 25 00



le château
du
val

Les Résidences

*de la
Société d'Entraide*

Costeur-Solviane :

A deux pas de la gare de Saint-Raphaël, station touristique de renommée internationale bénéficiant d'un climat exceptionnel toute l'année, c'est l'ancienne villa de Félix Martin, ancien maire et fondateur de la station balnéaire, située dans un parc aux essences exotiques ; elle a été agrandie depuis par l'acquisition du "Moulin Vieux", à 150 m. de la résidence principale, puis d'une villa limitrophe : le tout entièrement rénové et modernisé. Ouverte toute l'année, c'est le débouché naturel des sociétaires lyonnais, qu'ils soient amateurs de séjours reposants au doux soleil d'hiver des bords de la Méditerranée, ou de vacances estivales comportant toute la palette des loisirs...

Directeur : Lieutenant-colonel BONNY

Tél : 04 94 95 14 79 - Fax : 04 94 95 90 71



costeur
solviane

**La croix de la
légion d'honneur**
*que
portait Napoléon
à Sainte Hélène
est à Lyon*



*Entourant l'effigie de l'Empereur,
la légende : Napoléon Empereur
des Français
A l'avant,
l'Aigle impériale, ailes éployées,
et la devise de l'ordre
HONNEUR ET PATRIE*

Elle est détenue par une famille lyonnaise, membre de notre Section du Rhône, qui désire garder l'anonymat. Mais nous avons pu la tenir dans nos mains, et vérifier les pièces authentiques qui certifient l'histoire de sa transmission :

On sait que dans son testament, l'Empereur légua à son fils "quand il aura seize ans", entre autres choses, l'épée qu'il portait à Austerlitz, et ses décorations ; le général Bertrand, grand maréchal du Palais, en était l'exécuteur testamentaire ; Napoléon ajouta que, si son fils décédait avant ses seize ans, ce legs resterait au général Bertrand. Metternich s'opposa fermement à toute remise à l'Aiglon de souvenirs évoquant la carrière de son père. Lors du retour des cendres, en 1840, le général Bertrand déposa l'épée d'Austerlitz sur le catafalque impérial.

Le second fils du général Bertrand, le vicomte Henry, en hérita ; lui-même fut général "des armes savantes", et grand officier de la légion d'Honneur. Il n'y avait plus d'héritier dans la famille Bertrand ; le vicomte Henry donna la Croix de Napoléon à son ami, monsieur Olivier, garde principal comptable de l'Ecole d'Artillerie de Strasbourg, lors de sa nomination au grade de chevalier, en 1866.

Bien plus tard (en 1913), la fille de ce dernier, madame Comby, née Olivier, finit par la donner à son cousin, monsieur Métivier, demeurant en Indre et Loire, qui avait été nommé chevalier en 1911 : il était l'aïeul, par alliance, de notre sociétaire, qui la reçut en 1977...



Remerciements

Le comité du bicentenaire de la SEMLH du Rhône

remercie

*Monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône,
Monsieur le Sénateur Maire de Lyon,
Monsieur le Sénateur, président du Conseil Général du Rhône,
Son Éminence le Cardinal, Archevêque de Lyon et Primat des
Gaules, †
Madame la Présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes,
Monsieur le Général de Corps d'Armée, gouverneur militaire de
Lyon, et commandant la région Terre Sud-est,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux du Rhône,
membres de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Monsieur le Recteur de l'Académie de Lyon,
L'Office National des Anciens Combattants,
La Direction de l'Auditorium, et l'Orchestre National de Lyon,*

*pour l'aide déterminante qu'ils ont bien voulu apporter dans l'organisation
des manifestations commémoratives du bicentenaire de la Légion
d'Honneur dans le département du Rhône.*

Cette plaquette a été réalisée grâce à l'appui du Conseil Général du département du Rhône, et de l'Office National des Anciens Combattants, et avec l'aimable collaboration de Mme Gisèle Pham, et d'un groupe d'étudiantes de l'IUT de l'Université Jean Moulin - Lyon 3.

Le comité du bicentenaire

Général (er) Jacques MARC, président, premier vice-président de la Section du Rhône,
Madame Lucette LACOUTURE, vice-présidente de la Section du Rhône,

Messieurs :

Paul CHERQUI, président du comité du 7 ème arrondissement,

Charles FRANCOIS, secrétaire du comité,

Joseph NEYRAND, président du comité du 5 ème arrondissement,

Robert PITIOT, président du comité du 2 ème arrondissement,

le Colonel (er) Georges REISSER, président du comité du 4 ème arrondissement,

Jean-Claude ROUCHAUD, coordination DPLV,

Gilbert WOLFF, président du comité Givors et Rhône sud.

**Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur
Section du Rhône - comité du bicentenaire**

Programme

des manifestations pour le bicentenaire de la Légion d'Honneur

17 mars : Messe traditionnelle, dédiée à la mémoire des Légionnaires décédés, organisée en alternance avec l'association des Décorés au péril de leur vie (DPLV), célébrée en l'Église Saint-Bonaventure.

15 mai : Colloque sur la pérennité de la Légion d'Honneur, en l'hémicycle du Conseil Régional, à Charbonnières-les-Bains, avec les interventions de monsieur Pierre Truche, premier président (H) de la Cour de cassation, et de monsieur le général (er) Michel Forget, membre du Conseil de l'Ordre, et deux tables rondes, animées par monsieur André Oriol, premier président (H) de la Cour d'Appel de Lyon, et monsieur le recteur Jean-Louis Boursin, administrateur national de la SEMLH.

Participation aux frais généraux du bicentenaire : 15 € par personne.

11 octobre : Remise du Prix scolaire du bicentenaire, par monsieur le Préfet de région, préfet du Rhône, dans les salons de l'Hôtel du Département.

Un concours, sous la forme d'une dissertation, a été organisé conjointement par le comité du bicentenaire et le rectorat de l'Académie de Lyon, pour les élèves de première et de terminale de huit lycées représentant l'éventail des établissements du département du Rhône.

Un jury mixte, placé sous la présidence d'honneur de monsieur le Préfet de région, préfet du Rhône désignera les lauréats courant mai.

Les Prix sont offerts par mesdames et messieurs les Conseillers Généraux du Rhône, décorés de la Légion d'Honneur.

7 novembre : Concert classique, en soirée à l'Auditorium, par l'Orchestre National de Lyon, dirigé par David Robertson : Debussy (nocturnes), Bartok (concerto pour alto), Holtz (les planètes), Corinne Contardo alto, et chœur féminin.

Prix : 15 € par personne.

27 novembre : Dîner de la Légion d'Honneur, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Lyon.

Prix : 40 € par personne.

Renseignements et inscriptions auprès du secrétaire du comité du bicentenaire :

Monsieur Charles FRANÇOIS, 167 Bd des États-Unis - 69008 Lyon ; Tél : 04 78 74 51 72

